Parlement de la République et Canton du Jura
Groupe PDC – JDC

Question écrite no 3019

Les prix des zones d'activités sont-ils adaptés ?

Le développement économique jurassien va se poursuivre. Il importe qu'il se fasse dans le respect d'une utilisation raisonnée/raisonnable du sol.

Nous devons constater que le prix du terrain en zones d'activités diffère sensiblement entre les régions du canton. La brochure de la promotion économique en atteste. On peut y voir une concurrence entre les zones, voire même un certain dumping peu profitable à une utilisation raisonnée/raisonnable du sol.

On remarque en effet de bas prix du terrain alors que dans un rayon relativement proche, que ce soit dans l'agglomération bâloise, dans le canton de Soleure ou dans le Seeland, les prix s'envolent.

Le Gouvernement jurassien est dès lors invité à répondre aux interrogations suivantes :

1. Comment le Gouvernement peut-il justifier les différences de prix des terrains en zones d'activités ?
2. De quelle manière le Gouvernement entend-il éviter la concurrence entre les zones d'activités jurassiennes ?
3. Quels sont les prix pratiqués dans les zones d'activités bâloises, soleuroises et bernoises ?
4. Qu'est-ce qui motive les entreprises à s'établir dans le Canton du Jura ?
5. Qu'est-ce qui freine les entreprises à renoncer à s'établir dans le Canton du Jura ?
6. Quel poids le Gouvernement donne-t-il au prix du terrain dans le choix d'une entreprise de s'établir dans le canton ?
7. Le Gouvernement voit-il un rapport entre le bas prix du terrain et l'utilisation excessive de surfaces ?

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Buix, le 16 mai 2018

Pour le Groupe PDC-JDC
Michel Choffat